

RAPPORT DU JURY  
INSTITUT DE FORMATION DE LA FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME  
SESSION 2023

Diplôme d'État Supérieur  
de la jeunesse de l'Éducation Populaire et des Sports mention Escrime

*Rapport établi par Patrick LEFORT, Directeur technique National  
Adjoint aux stratégies de formation et à la structuration des  
territoires,*

*En collaboration avec les coordonnateurs et membres des jurys des  
épreuves : Frank BERTHIER, Maxime BOUDAGEAU, Jean-Philippe  
DAURELLE, Magali CARRIER, Frédéric CHOTIN, Jean Bernard  
DUCHATEAU, Thomas DUCOURANT, Stéphane RIBOUD, Jean-Michel  
SAGET, Fabrice WITTMER, Guy NICOLAS DE LAMBALLERIE, Jean Yves  
ROBIN*

## INTRODUCTION

---

Le présent rapport de jury du Diplôme d'État Supérieur de la jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports mention Escrime est destiné à établir le bilan de l'organisation et des résultats des quatre unités de compétences de ce diplôme.

Ce rapport a pour objectif principal d'aider les candidats à se préparer au mieux aux épreuves de la session suivante. Pour cela, il reprend en les actualisant un certain nombre d'éléments contenus dans les observations des membres de jury et des coordonnateurs.

Pour l'organisation de cette quatrième promotion, le jury a souhaité s'inscrire dans la continuité des sessions passées, qu'il s'agisse de la méthodologie d'évaluation, tant pour les épreuves théoriques que pour les épreuves pratiques. Un travail engagé en 2021 avait permis d'améliorer les outils d'évaluation afin de clarifier les éléments d'appréciation (fiches d'évaluation et déroulé de chaque épreuve) et de délibération du jury.

Le principe des dossiers nominatifs pour les différentes épreuves (UC1/UC2 et UC3) n'a pas eu d'impact sur le traitement équitable des candidats.

Il convient en outre de souligner que toutes les délibérations du jury sont effectuées à la suite de chaque épreuve.

Pour l'oral, les membres du jury éventuellement concernés par de possibles conflits d'intérêt à l'égard de certains candidats n'ont pas participé à leur interrogation ni à leur évaluation.

La composition de ce jury, réunissant des membres issus de parcours diversifiés, a permis de nourrir une réelle collégialité dans les travaux d'évaluation du jury, garantissant à la fois une posture de bienveillance à l'égard des candidats, croisée avec une exigence à la hauteur des impératifs d'expertise attendus par le référentiel métier du DESJEPS.

## 1. LE CADRE REGLEMENTAIRE DU DESJEPS ESCRIME

---

### Spécialité performance sportive du DESJEPS

- Fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : spécialité Performance sportive,
- Art. R.212-1 à R.212-10 du code du sport (référence du décret n° 2004-893 du 27 août 2004 pris pour l'application de l'article L. 363-1 du code de l'éducation, abrogé par décret N° 227-1133 du 24 juillet 2007 et codifié),
- Art. A.212-76 à A. 212-101 du code du sport (référence de l'arrêté du 20 novembre 2006 portant organisation du DES JEPS spécialité « performance sportive » délivré par le ministère chargé de la jeunesse et des sports, abrogé par l'arrêté du 28 février 2008 et codifié).
- Articles D. 212-51 à D. 212-66 du code du sport
  - Spécialité performance sportive : articles A. 212-54 à A. 212-57 ter du code du sport ainsi que l'annexe II-3-1 et l'annexe II-4-1 du même code (référence : « Arrêté du 2 mai 2016 » relatif à la spécialité « perfectionnement sportif » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et à la spécialité « performance sportive » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ; codifié).
- L'arrêté du 10 janvier 2008 portant sur la création de la mention « Escrime » du DESJEPS Spécialité « Performance Sportive » fixe les modalités des compétences et des obligations légales dévolues à ce diplôme :

La possession du diplôme mentionné à l'article 1er atteste, dans le domaine de l'escrime, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- préparer un projet stratégique de performance ;
- piloter un système d'entraînement ;
- diriger un projet sportif ;
- évaluer un système d'entraînement ;
- organiser des actions de formation de formateurs.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation prévues à l'article D. 212-60 du code du sport susvisé sont les suivantes :

- être capable de justifier d'une expérience d'encadrement en escrime pendant au moins une saison sportive être capable de justifier d'une expérience de formation en escrime d'une durée de 35 heures ;
- être capable de démontrer et de réaliser des gestes techniques dans une situation d'assaut ;
- être capable de donner une leçon individuelle de perfectionnement aux trois armes (épée, fleuret, sabre) ;
- être capable d'effectuer une analyse technique et tactique d'une séquence vidéo de match d'escrime.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen : de la production d'une attestation d'activité d'entraînement et de formation délivrée par le directeur technique national de l'escrime ; d'un test constitué d'épreuves permettant d'apprécier les trois compétences suivantes : analyser une séquence vidéo, réaliser une démonstration d'une leçon individuelle de perfectionnement et conduire un match, organisé par la Fédération française d'escrime ; la réussite à ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par le directeur technique national de l'escrime.

Les épreuves de certifications sont, en référence au dossier d'habilitation et au processus de certifications, organisées sur des temps en visioconférence et en présentiel et comportent :

- un oral Dossier de Développement,
- un oral Dossier de Formation,
- une épreuve Entraînement articulée autour d'un oral Dossier d'Entraînement, d'une analyse vidéographique et d'une leçon individuelle suivi d'un entretien portant sur l'Entraînement d'un athlète,

Ce niveau de diplôme correspond notamment à un niveau VI attendu des candidats avec une réelle orientation vers la stratégie de chef de projet et d'entraîneur d'une structure inscrite dans la filière d'accès et de haute performance de Haut Niveau.

C'est notamment l'opportunité pour la FFE d'optimiser le niveau de leurs enseignants et futurs cadres techniques dans une stratégie de recrutement ciblé selon des missions de coordination d'équipe et/ou d'entraînement.

## 2. L'ORGANISATION DE LA SESSION 2023

---

### 2.1 L'arrêté de formation DRAJES Haut de France

L'ouverture de la formation du DESJEPS, habilitée auprès de la DRAJES des hauts de France, couvre sur la période d'avril-mai 2022 jusqu'au 23/12/2023

Le volume horaire de la nouvelle plaquette du DES4 serait composée ainsi :

- 28H de contenus sur la structuration fédérale et le cadre de la formation DES à suivre
- 152H sur l'accompagnement de la performance du sportif (Préparation physique, optimisation de la performance, environnement du sportif)
  - o 40H Contenus et Théories sur la préparation physique en escrime
  - o 32H sur la préparation mentale appliquée à la discipline
  - o 80H d'interventions de personnes qualifiées sur des thématiques identifiées
- 320H de stages spécifiques :
  - o 4 stages en pôles France relève dans son arme de prédilection (2 chez les femmes et 2 chez les hommes)
  - o 1 stage promo à l'INSEP
  - o 1 stage Horizon (catégorie M15)
  - o 1 stage de formation de cadre dans la formation DEJEPS
  - o 1 stage entraînement au contact d'un collectif étranger
- 60H de formation aux outils de la préparation mentale auprès de l'organisme LNF (labélisé Qualiopi).
- 80H sur la formation de cadres au sein d'une équipe technique régionale pour la formation des diplômés fédéraux en région.
- 80H de formation à la préparation des exigences certificatives de l'UC1 et de l'UC2 grâce à l'organisme la DN Formation.

### 2.2 La constitution du jury

Le jury était constitué initialement de 14 membres (2 femmes et 12 hommes) hors président, sur la base des 11 candidats inscrits. Or, une érosion singulière a été observée puisque finalement, 9 candidats ont déposé leurs dossiers complets recevables.

Le rôle des coordonnateurs consiste à :

- procéder, pendant la phase d'admissibilité, à la régulation des évaluations ;
- effectuer la supervision régulière des documents de synthèse : fiches d'évaluation quantitative et qualitative, report de notes sur les bordereaux de relevés ;
- superviser la cohérence de rédaction des rapports des binômes ;
- veiller au respect des procédures et des outils à utiliser ;
- animer, en tant que de besoin, des réunions journalières avec les binômes de correcteurs ;
- contribuer à l'élaboration du rapport final en proposant les éléments du rapport qualitatif.

## 2.3 Le déroulement de l'épreuve UC1/UC2 Développement, de formation, entraînement

Les principes et les outils de certification ont été, pour l'essentiel, repris des sessions précédentes. Les spécificités de l'évaluation des dossiers ont fait l'objet d'une sensibilisation des membres du jury lors des réunions préparatoires notamment dans les attendus souhaités en axant vers une réelle analyse et une remédiation optimisant le diagnostic selon les thèmes proposées par la Direction Technique Nationale. La lecture des dossiers a été réalisée « à distance » après transmission sécurisée des dossiers numérisés à chaque « doublette » de membres du jury. Ces épreuves se sont déroulées en distanciel démontrant des nécessités de maîtriser l'outil informatique.

### 2.3.1 Un déroulement essentiellement à distance

Le rappel du cadre réglementaire et déontologique des épreuves ont été abordées de manière très concentrée lors d'une réunion préalable des jurys et de réunions organisées à distance par le coordonnateur.

Afin de préserver la neutralité et l'impartialité du jury, et d'éviter les risques potentiels de conflit d'intérêts, chaque membre du jury a été invité à signaler toute situation justifiant son départ.

Les doublettes de correction ont été constituées en mixant les profils et les sensibilités techniques des membres du jury. Le coordonnateur a alors pu proposer l'affectation des dossiers des candidats aux doublettes de correcteurs en appliquant des règles d'impartialité rigoureuses.

La session de certification s'est déroulée à distance entre le 06 et 13 novembre 2023. Chaque binôme a étudié à l'aide de grilles de certification, entre 2 et 6 dossiers. Chaque dossier a de plus été lu par chaque membre de jury, dans le respect du principe de neutralité et des règles de départ. Outre, le coordonnateur est intervenu en tant que de besoin auprès de chaque doublette, tout au long du processus de certification.

Ces modalités de travail à distance ont permis une évaluation sereine, des échanges de qualité, des harmonisations efficaces.

Dans la mesure où les outils de certification étaient bien calibrés et où une proportion appréciable des membres du jury maîtrisait les principes de ces épreuves, le travail n'a pas souffert de l'absence de formation préalable des membres du jury. Il y a eu un accompagnement individualisé entamé par le coordonnateur des jurys afin d'appréhender les attentes et les évolutions mises en place sur cette session 2023.

### 2.3.2. Les critères d'évaluation

Le jury a repris les critères des sessions passées déterminant la part respective accordée à chacun des deux volets des dossiers des candidats :

- 1- La présentation d'un support écrit formalisant leur démarche,
- 2- Un entretien argumenté traitant le sujet présenté et justifié par leur soin,

## 2.4 Le déroulement de l'épreuve pratique « entraînement »

Ces épreuves pratiques ont été organisées le 22/11/2023 :

- Au CREPS de Wattignies pour 8 candidats spécialité « Épée »,
- A l'INSEP de Paris pour 2 candidats, l'un avec la spécialité « Fleuret », l'autre avec la spécialité « Sabre »

Si les conditions d'accueil étaient optimales ; il est à noter l'absence de matériel informatique dédié imposant aux membres de jury d'utiliser leur matériel personnel mis à disposition des candidats notamment dans l'épreuve « analyse vidéo ».

### 2.4.2 Une phase d'oraux dense et sereine

Cette phase s'est déroulée, en distanciel, sur la période du 06 novembre au 08 décembre 2023.

Les conditions administratives et matérielles ont été disparates selon les connexions, au service d'une organisation efficace et rigoureuse au regard des exigences de neutralité, d'égalité de traitement, d'impartialité des jugements.

Les principes d'organisation des sessions passées, fixés par l'arrêté de formation précité, ont été respectés :

- Orientation d'un thème à traiter dans le dossier par le candidat à préparer, à approfondir et à défendre en lien avec les éléments de langage contenus dans le dossier ;
- Une présentation par candidat avec un support adapté ;
- Une audition ayant pour point de départ le dossier du candidat, fondé sur les compétences qu'il a su déployer,
- Un découpage temporel séquencé comme suit, dont le candidat avait été informé :
  - o une première séquence de 20 à 30 minutes maximum permettant au candidat de soutenir son dossier ;
  - o une seconde séquence de 30 à 40 minutes consistant pour les candidats à échanger avec le jury en répondant, dans un premier temps, au questionnaire préparé préalablement par les jurys, et dans un second temps à répondre au questionnaire spontané des jurys visant à évaluer la capacité du candidat à mobiliser son raisonnement et à adapter sa remédiation.

Le jury a veillé à l'harmonisation des certifications et des appréciations tout au long de la session.

### 2.4.3 Les critères de certification

La répartition des certifications entre les différentes épreuves a été reprise du barème de la session de 2023 :

- Acquis : démontrer une posture de chef de projet coordonnant une équipe de personnes ressources ou relais dans la réalisation de l'action
- Axes de réflexion et d'optimisation liés à l'analyse

### 2.5 La délibération finale

La délibération des jurys a proposé au jury plénier les résultats suivants :

Sessions	Candidats Présentés	Nombre d'étudiants validés UC1/UC2, UC3	Nombre d'étudiants validés sur UC3 entraînement
1ère sessions	9/11	3/11	8/11
2ème session (rattrapage)	6/9	6/7	1/2

Il est à noter l'abandon de la seule candidate et d'un étudiant n'ayant pas déposé les dossiers dans les délais. 11 candidats se sont présentés à l'oral d'admission.



### 3- Les profils des candidats

---

#### 3.1 Répartition des candidats par sexe

La parité est loin d'être atteinte en raison de la moindre proportion de femmes inscrites : 1 candidates sur 11 inscrits ; candidate qui au regard des échéances a préféré abandonner la formation. Ces observations s'inscrivent dans la continuité des sessions précédentes.

#### 3.2 Répartition des candidats par âge

On relève une prévalence de la tranche d'âge entre 30 / 40 ans .

---

## 4 CONSTATS ET CONSEILS AUX CANDIDATS

---

Les conseils aux candidats présentés demeurent récurrents aux années précédentes. Ils sont enrichis par les analyses et les observations des membres du jury et des coordonnateurs de la session 2023.

### 4.1 Pour les épreuves théoriques des dossiers

Les candidats sont généralement dotés d'un parcours professionnel hétérogène souvent en relation avec leur club employeur, soit universitaire soit de formation professionnelle. Les dossiers sont plutôt d'une structuration homogène et de bon niveau particulièrement pour les candidats qui ont compris les attendus de ce diplôme. Cependant, il reste des candidats qui n'en maîtrisent pas les principes ou méconnaissent le référentiel métier.

La partie relative au diagnostic semble maîtrisée mais mériterait d'être plus exploitée dans la partie « perspectives- remédiations ». Le parcours professionnel est parfois peu exploité en raison d'une volonté d'exhaustivité qui nuit à la mise en évidence des points saillants du parcours.

Généralement, les thèmes choisis relèvent bien du référentiel métier DESJEPS. Un effort est également fait pour choisir des axes ou problématiques complémentaires dans la démonstration d'acquisition de compétences. Presque tous les candidats attestent d'un investissement professionnel de qualité.

Les 20 pages (sommaire compris) permises par le dossier d'habilitation sont largement utilisées. Le volume des 20 pages est parfois dépassé.

L'activité est généralement bien contextualisée, un peu moins problématisée. On y voit bien le candidat agir. La méthodologie du projet est bien intégrée. Les références théoriques, lorsqu'elles existent, sont utilisées à propos et sans excès. L'évaluation de la présentation est cependant souvent décevante. Les candidats ne se positionnent pas en qualité de « chef de projet ».

#### 4.1.1 Les points forts constatés

Les très bons dossiers savent exploiter les problématiques en mettant bien en exergue les freins et les leviers qui construisent leur expertise. Ils les rendent agréables à la lecture.

Les candidats habiles profitent du rappel de leur parcours professionnel pour démontrer l'acquisition et la montée en puissance de leur expertise.

Il est procédé à une analyse réflexive et une hauteur de vue dans les choix opérés, les stratégies adoptées et les enseignements tirés.

#### 4.1.2 Les points faibles relevés

De façon générale, même s'il revient au jury d'évaluer les compétences et l'évolution professionnelle du candidat, le dossier ne met parfois pas suffisamment en avant la construction des compétences du référentiel du DESJEPS de manière explicite ou évidente.

Les moins bons dossiers relatent des activités de niveau maîtrise, sans réel recul sur l'expérience rapportée.

On remarque un traitement déséquilibré des sujets et thèmes abordés voire un thème à moindre potentiel, sur les deux présentés, est souvent observé dans les dossiers plus faibles.

Sur la forme : des dossiers présentent encore trop de fautes d'orthographe pour un exercice qui n'est pas contingenté dans le temps et se passe en dehors de l'examen.

### 4.1.3 Conseils aux candidats et formateurs

Être stratège dans le choix des thèmes traités, ce qui impose d'abord de les choisir pour leur « lien » manifeste avec le référentiel du métier du DESJEPS.

Il convient de s'interroger sur le choix des thèmes et de l'accompagnement proposé au candidat. À tout le moins, le jury suggère de faire évoluer les modules de préparation et de sensibilisation des épreuves notamment celle de la vidéo ou l'analyse est peu maîtrisée.

- Le candidat doit aussi s'assurer que l'analyse proposée se situe bien au niveau attendu : celui d'un expert capable d'innovation, de modélisation et de transmission. Le sujet traité peut cependant être « classique » au regard de l'activité ou des lieux d'exercice (club, structure d'entraînement, pôle...) ; ce qui est recherché, par le jury, est la qualité de son traitement au regard d'une problématique décryptée finement, la pertinence explicitée des problématiques à traiter, la posture d'expert, la modélisation ou le transfert mis en avant.
- Le second critère est celui du degré de détail ou de précision pour rendre compte de cette expérience. Là encore, c'est la question de la pertinence de ce qui est énoncé, qui se pose. Si le récit qui est fait se perd dans des détails non significatifs du point de vue de leur valeur probante quant aux compétences attendues, le degré de précision dessert la cause du candidat. Autrement dit, la description d'une expérience professionnelle peut aller loin dans le détail, à condition que ce degré de précision serve la valeur de preuve de l'exemple et soit accompagné d'une analyse réflexive.
- Lire attentivement et appliquer les consignes formelles figurant dans le déroulé des épreuves, ainsi que celles figurant dans le dossier type transmis au candidat. De ce point de vue, le respect du nombre de pages, du format et de la police de caractères est essentiel. Il est rappelé que le nombre de 20 pages est un maximum mais qu'il constitue également une référence.

- Structurer les activités par l'annonce d'un plan clair et logique. La présence d'un fil conducteur explicite entre les 3 dossiers – développement- formation - entraînement faisant apparaître le sens du parcours et les orientations assumées par le candidat.

Le candidat devra privilégier les expériences professionnelles pertinentes au regard du référentiel DEJEPS, mettre en relief les cohérences entre le parcours professionnel et les compétences techniques, entre acquisition de savoirs et approfondissements, et mettre en avant d'éventuelles ruptures dans l'analyse développée démontrant une capacité à prendre des risques mesurés.

Les propos s'appuient avec mesure et pertinence sur des fondements théoriques peu développés car souvent non maîtrisés.

Utiliser le « je » plutôt que le « on » ou le « nous ». Le candidat dans son analyse doit apparaître en position d'autonomie, de responsabilité. C'est la capacité des candidats qui est évaluée et non celle d'une équipe. Cette préconisation s'oppose au « nous » universitaire dans lequel se situent parfois des dossiers.

S'agissant du questionnement des candidats sur le caractère parfois collectif des pratiques professionnelles, il convient de préciser que travailler « en équipe » ne signifie pas que tous les membres du collectif fassent la même chose. Il est donc possible d'évoquer le travail en équipe sans effacer pour autant l'autonomie et le positionnement du candidat.

Relier théorie et pratique : deux écueils symétriques du dossier :

- celui de la théorie non inspirée par une pratique et ses résultats
- celui de la pratique non éclairée ni justifiée par une théorie.

Dans tous les cas, c'est bien à travers ce lien entre connaissance théorique et savoir-faire que l'expertise des candidats peut se manifester. À l'inverse, lorsque l'analyse est présentée de manière descriptive et anecdotique, elle ne permet pas de révéler l'expertise attendue. Il s'agit de privilégier le recul et la distanciation, l'analyse, de mettre en relief « l'innovation » (de quelque nature qu'elle soit, managériale, technique, conceptuelle...) et d'évaluer les activités présentées.

Les concepts mobilisés doivent être définis et justifiés. Ainsi, un candidat qui affirme être un expert ne peut convaincre le jury que s'il produit des éléments suffisamment personnels, étayés et distanciés.

- Problématiser de manière active les deux activités : les traiter comme des « projets » (diagnostic, conception, réalisation, évaluation),
- Identifier les relations avec l'environnement et les divers acteurs (réseau),
- Ne pas se limiter à la problématique prescrite, mais construire un questionnement « singulier » qui peut d'ailleurs aller jusqu'à interroger la problématique « officielle ». Une telle interrogation – légitime voire nécessaire - est une modalité de passage du travail prescrit au travail réel.

Il est recommandé aux candidats d'identifier des actions distinctes, initiées par une problématique, organisées dans un processus et un environnement déterminé, et, en toute hypothèse, d'éviter le bilan de cinq ou dix ans de pratiques professionnelles racontées « au fil de l'eau », avec des savoirsthéoriques plaqués et non articulés.

Intégrer le rôle essentiel du « référentiel métier du DESJEPS » et des compétences attendues, auxquels il faut toujours se rapporter, aussi bien dans la construction générale du dossier, que dans la présentation des actions ou encore dans la présentation orale.

S'il est indispensable de s'adosser en permanence aux compétences requises par le référentiel métier du DESJEPS, il convient aussi de démontrer que ces compétences sont réellement mises en œuvre dans sa pratique professionnelle. Il s'agit d'analyser comment elles se sont construites, consolidées, complétées au fil du temps, de préciser comment leur transfert dans d'autres contextes professionnels est possible, de savoir se situer et évaluer l'impact de ses actions au sein des organisations (en particulier si l'action est collective), de s'interroger si les outils et projets développés se sont inscrits dans un processus de changement et sont réellement innovants.

Relire son dossier d'une part, pour vérifier la lisibilité de la mise en perspective voulue par le rédacteur (cohérence des différentes parties, problématiques posées, distanciation, dosage équilibré entre théorie et pratique etc.) ; d'autre part, pour veiller à la qualité orthographique et remédier aux passages peu intelligibles. Tous les éléments du dossier comptent.

## 4.2 Pour l'épreuve pratique

D'une manière générale, les questions posées aux candidats par le jury sont ciblées sur leur réflexion d'entraîneur, leurs modes d'action, leur analyse des difficultés rencontrées, leur posture, la justification des choix opérés, les stratégies mises en œuvre ainsi que les ressources et outils mobilisés.

Les candidats ont tous respecté les conditions imposées par l'exercice. Globalement les temps impartis étaient pleinement utilisés. Même si on ne peut nier le stress généré par cette épreuve délicate, tous les candidats ont assuré leur prestation avec sérénité.

Les exposés reflétaient bien la personnalité et le parcours des candidats.

On constate peu de « hors sujet » même si certaines réponses pouvaient sembler courtes et non abouties. Les candidats ont tous montré d'une bonne écoute des questions posées par le jury et de maîtrise de l'oral et des interactions. Les échanges sont généralement fluides, les réponses sont construites et cohérentes.

Il est néanmoins constaté pour certains candidats un faible niveau de maîtrise technique loin des attendus acceptables par le jury.

### 4.2.1 Les points forts constatés

Les meilleurs candidats portent un discours centré sur la construction et l'exercice d'une expertise, en sachant combiner l'ambition pour les actions portées, avec la modestie et l'absence de vantardise, de vantardises.

Une bonne prise de distance et la démonstration d'une réelle hauteur de vue sont généralement les signes d'une réelle expertise.

#### 4.1.1 Les points faibles relevés

Les prestations orales consistent parfois en une présentation redondante au regard du dossier écrit, apportant peu de nouveauté et parfois tenant trop d'un CV. Un manque de démonstration des compétences et de la maîtrise attendues d'un DESJEPS est observé.

Les questions sont traitées « à minima » sans apporter d'ouverture, sans expliciter une problématique, ni démontrer le niveau d'expertise attendu. Les réponses sont parfois brèves et insuffisamment étayées, ce qui peut inviter le jury à relancer le candidat afin d'obtenir davantage d'éléments pour la mise en valeur du parcours.

À l'inverse, des réponses trop longues, même lorsqu'elles sont structurées, ne permettent pas au jury de cerner suffisamment le candidat, faute de questionnements prévus qui ne peuvent être abordés.

Lors de l'entretien, les réponses aux questions restent trop fermées strictement sur celles-ci ou trop factuelles, sans démontrer une capacité à rebondir sur la question pour prendre de la hauteur, généraliser, modéliser, montrer les compétences détenues.

#### 4.1.1 Conseils aux candidats et formateurs

De manière générale, l'épreuve orale nécessite de bien intégrer les attendus et le format de l'épreuve, ce qui a été en général le cas. Dans ce cadre formel, le candidat ne doit pas hésiter à se mettre en avant pour démontrer son expertise et à se dévoiler (prise de risque). Il peut piocher dans son expérience en s'éloignant de l'analyse et de la remédiation développées dans son dossier pour illustrer ses réponses aux questions, qui doivent intégrer les éléments prouvant que les compétences du référentiel DESJEPS sont, à minima, acquises.

Le candidat doit démontrer sa spécificité, sa richesse, sa personnalité. Il convient d'éviter le formatage, les présentations standardisées, que peuvent induire les formations aux techniques d'entretien.

## La soutenance des dossiers par le candidat

La soutenance du dossier doit permettre au candidat de donner du sens à sa trajectoire professionnelle, de présenter une problématique éclairant les thèmes choisis, d'établir le lien entre son parcours de formation, ses expériences professionnelles et le choix des actions développées, en précisant l'inscription de chacune d'elles dans une problématique clairement exposée.

Des présentations audacieuses, originales en présentant une autre perspective du dossier, ont contribué à donner du relief à la prestation du candidat.

Il s'agit d'analyser les compétences mises en œuvre tout au long des entretiens au regard du référentiel DEJEPS, et de ne pas se limiter à décrire les actions réalisées ou prescrites.

Le candidat doit éviter le discours appris et débité mécaniquement : il s'agit à la fois d'être clair, pertinent et naturel.

Cet exercice constitue souvent le point fort des candidats qui doivent l'aborder avec une certaine liberté sur le fond et la forme, mettant en évidence la part respective de leur engagement.

Certains réussissent un traitement des questions qui s'enrichissent les unes les autres : complément d'information, illustration plus développée d'un point abordé antérieurement, logique de progression en faisant des liens entre les questions...

Les développements qui combinent de manière pertinente des illustrations et des références théoriques sont appréciés. Les candidats sachant se saisir des questions pour démontrer leur expertise en enrichissant les éléments de leur dossier tout en affirmant leurs convictions sont appréciés.

## Les réponses des candidats posées par le jury

Il convient pour le traitement des questionnements que le candidat, au préalable, les situe en les replaçant dans leur contexte et en les problématisant, si nécessaire, avant de construire une réponse. L'alternance d'arguments théoriques adaptés et d'illustrations pratiques, concrètes et incarnées issues des expériences des candidats pour soutenir le propos constitue une plus-value, lorsque le propos reste fluide sur dans l'épreuve pratique de la leçon d'entraînement.

L'appel à d'autres expériences dans d'autres contextes que celui d'où émane strictement la question, pourrait être plus utilisé : parcours universitaire, d'athlète de haut niveau, de bénévoles.

Au-delà des réponses strictes aux questions proposées, le candidat a la possibilité de faire valoir les événements qui concourent à la genèse de ses positions, de ses valeurs, de son expertise. Il offre ainsi au jury des pistes possibles pour enrichir l'échange plus libre qui suit

## L'échange avec le jury

C'est plutôt lors de cet échange interactif que les candidats « apparaissent ».

Les propos sont perçus comme plus fluides que dans les phases préparées, les illustrations plus spontanées gagnent dans leur impact.

Cette phase de l'entretien est déterminante pour permettre au jury d'évaluer le degré de prise de recul du candidat sur son parcours, ses analyses, ses compétences qu'il mobilise et ses perspectives professionnelles. La connaissance assumée de son expertise est un atout indéniable, qui permet au candidat de se positionner dans ses analyses, et donc de les partager avec le jury.

Les exposés trop techniques n'ouvrent pas le champ de leur projection et de leur utilisation future.

Les candidats présentent des actions ambitieuses, riches et variées, des expériences singulières intéressantes. L'oral est une opportunité de les présenter, de les discuter, de les illustrer, pour laisser le jury envisager des perspectives, comme des prolongements à ces parcours.

En pratique, le jury invite les candidats à :

- se préparer au épreuve par la lecture d'ouvrages ou de documents relatifs à la démarche de valorisation de ses expériences ;
- analyser de façon approfondie le référentiel du DESJEPS ;
- s'entraîner à l'entretien et aux échanges avec le jury pour apporter des réponses distanciées, argumentées et dynamiques ;
- se familiariser avec l'analyse de l'activité entraînement, au-delà du déclaratif du type « je suis expert » pour soutenir son dossier en témoignant d'une implication et d'un engagement en restant authentique et cohérent ;
- maîtriser l'outil informatique de l'épreuve vidéo,
- Maîtriser l'analyse vidéo en formalisant une méthode éprouvée et exploitable,
- ne pas hésiter à modifier l'angle de présentation de la soutenance des épreuves orales au vu des questions remises avant la préparation ;
- pour chaque question, préparer une réponse construite et problématisée, étayée par les savoirs expérimentiels mais aussi théoriques ciblés ;
- contrôler son temps et s'entraîner pour cela.



Enfin, le jury rappelle qu'il est utile d'avoir à l'esprit :

- qu'un « technicien » de haut niveau n'est pas nécessairement un « expert » au sens du référentiel DESJEPS;
- qu'il n'est pas suffisant d'énoncer ses compétences, dans les domaines d'expertise du référentiel métier, mais qu'il convient de les démontrer par des preuves à la fois pratiques et théoriques ;
- qu'il convient d'éviter les deux écueils symétriques tant à l'écrit qu'à l'oral : celui de la théorie sans qu'elle soit référée à la pratique et celui de la pratique non éclairée ni soutenue par l'analyse ;
- qu'il s'agit d'être le « meilleur », sur le fond comme sur la forme, parmi les candidats qui sont tout autant compétents dans leur domaine. Le rôle du jury ne consiste pas uniquement à évaluer et à certifier mais bien estimer les compétences « d'entraîneur-chef » de projet les candidats lors de chaque épreuve.